



Collège provincial du Hainaut du 4 mars 2021 – Communiqué de presse

Décrochage scolaire : la Province agit

Alors que l'UNICEF alerte sur le décrochage scolaire provoqué par la crise sanitaire, la Province de Hainaut multiplie les actions pour venir en aide aux élèves les plus vulnérables.

C'est ainsi que 1416 chromebooks seront, dans les prochains jours, mis à disposition des élèves qui en ont besoin. La Province de Hainaut a bénéficié d'une subvention de 371.500 € de la Fédération Wallonie Bruxelles pour financer en partie cet achat. Le Collège provincial a marqué son accord sur le mode de gestion de ces machines performantes, robustes et sécurisées. Elles seront prêtées aux élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire pour leur permettre de suivre l'enseignement hybridé. Elles font pour cela l'objet d'une charte d'engagement signée par le responsable de l'établissement et l'élève, rappelant ses obligations et le soin qu'il doit prendre de l'appareil. Une caution de 20 euros lui sera demandée

C'est actuellement le « code rouge » qui est d'application dans les écoles jusqu'au 15 mars prochain. Seuls les élèves du premier degré bénéficient de cours à l'école, les autres alternent avec l'apprentissage à distance. Face aux témoignages de détresse de jeunes, plusieurs directions de l'enseignement provincial souhaitent accueillir les élèves en difficulté scolaire sur le site de l'école, dans le respect des règles sanitaires. Ceux-ci ne seront plus comptabilisés dans les 50% d'élèves autorisés à être présents simultanément dans les classes des 2èmes, 3èmes et 4èmes degrés comme le permet désormais la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Un geste concret pour épauler nos jeunes dans ces moments pénibles et leur permettre d'éviter d'hypothéquer leur scolarité.